



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

LISTE DES DELIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Ordre du jour

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 26 janvier 2026
- 2 - Décisions municipales - Information du Conseil

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Patrimoine

- 3 - Permis de construire précaire concernant des bâtiments modulaires / réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus
- 4 - Participation au concours des Rubans du patrimoine concernant la rénovation du château Peixotto

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Nouvelles mobilités, aux Transports

- 5 - Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026
- 6 - Avenant à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public à la SCIC Autocool (CITIZ BORDEAUX) - service d'autopartage en boucle sur la ville de Talence
- 7 - Convention relative à l'exploitation et à la gestion du Pôle multimodal de la Médoquine situé à Talence

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

- 8 - Scène partenaire - Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027
- 9 - Adhésion au GUSO et recrutement d'intermittents du spectacle

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

- 10 - Création des postes au service du Forum des Arts et de la Culture
- 11 - Création de postes saisonniers pour 2026
- 12 - Création d'un poste non permanent à temps complet d'un agent d'exploitation des équipements sportifs au service stade et salles de sport
- 13 - Création d'un poste d'assistant administratif au centre technique municipal

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

- 14 - Subvention complémentaire à l'association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence « ADEM »

RAPPORTEUR Mme HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Egalité et à la lutte contre les discriminations

- 15 - Rapport égalité Femmes/Hommes 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, Mme BONORON, Mme DESGUERS, Mme LUDLOW, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 26 janvier 2026

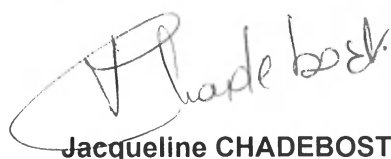
Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 26 janvier 2026. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 36 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

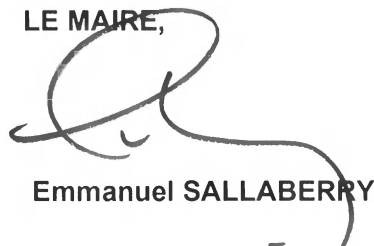
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme BONORON, Mme DESGUERS, Mme LUDLOW, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 12/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 23/11/2013	M. BOISSERIE – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET



	soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 3 ^{ème} Rang, N° 8 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 2 12/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 23/11/2023 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 3 ^{ème} Rang, N° 8 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. BOISSERIE – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 3 12/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 14/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 3 ^{ème} Rang, N° 14 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. DE CEA – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 4 12/01/26	Signature d'une convention de partenariat pour les interventions pédagogiques et artistiques du danseur Yoan ZAIRE de janvier à mars 2026 auprès du Jeune Ballet Talençais de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Montant de la prestation : 800,00 € TTC	ASSOCIATION STEP AND DANCE OVER THE GAME – Lormont (33)	Vincent BESNARD



N° 5 12/01/26	Passation d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier de couture à destination des habitants le 20/01/2026 autour de la fabrication, de la transformation, ou de la réparation d'objets textiles favorisant le réemploi et l'utilisation de matériaux durables à la Maison du Développement Durable.	ASSOCIATION ETU'RECUP – Pessac (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 6 12/01/26	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville dans le cadre de la requête introduite auprès la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, en vue notamment d'obtenir l'annulation du jugement en date du 01/10/2025 rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux.	Société Civile Professionnelle d'Avocats LE BAIL – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 7 13/01/26	Location de l'église de la Sainte Famille pour l'organisation du concert du Chœur de l'Opéra National de Bordeaux le 05/02/2026. Montant de la dépense : 250,00 €	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 8 13/01/26	Passation d'un avenant sur le marché 25-27-8 « Revêtements sols et murs » dans le cadre des travaux d'extension de la crèche municipale « Îlot des enfants ». Montant initial du marché : 70 426,27 € TTC Montant de l'avenant : + 1 890,00 € HT Nouveau montant du marché : 72 694,27 € TTC	SARL CARRELAGE SIM – Libourne (33)	François JESTIN



N° 9 14/01/26	Délivrance d'une concession pour une durée de 15 ans à compter du 30/11/2025 soit une case située au columbarium, emplacement n° 8, pour la somme de 550,00 € (soit 366,67 € pour la Ville et 183,33 € pour le CCAS).	Mme LAFON – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 10 14/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 22/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 3 ^{ème} Rang, N° 2 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme FOURCADE – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 11 14/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 18/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} Rang, n° 16 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme MERNISSI – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 12 14/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 29/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 8 ^{ème} Rang, N° 9 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme FRANCOIS – Gujan-Mestras (33)	Jeanne SALLET



N° 13 14/01/26	Délivrance d'une concession pour une durée de 10 ans à compter du 09/01/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 18 ^{ème} Rang, N° 7 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme RAOBELISONA – Villenave d'Ornon (33)	Jeanne SALLET
N° 14 14/01/26	Organisation et animation par deux médiateurs d'une soirée jeux avec mise à disposition de jeux le 06/02/2026 à la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 330,00 € TTC	SAS LES NOMADES DU JEU – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 15 15/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 13/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 2 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme FARRUGIA – Floirac (33)	Jeanne SALLET
N° 16 15/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 01/09/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 4 ^{ème} Rang, N° 7 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme LEGRAND – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET



N° 17 15/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 05/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 2 ^{ème} Rang, N° 5 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme LARQUIER – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 18 15/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 08/02/2023 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 10 ^{ème} Rang, N° 7 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme CHARBONNIER RESSE – Gujan-Mestras (33)	Jeanne SALLET
N° 19 15/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 14/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 4 ^{ème} Rang, N° 4 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. GODÉ – Tulle (19)	Jeanne SALLET
N° 20 15/01/26	Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un bureau meublé (2 armoires de rangement, 1 table, 1 fauteuil, 1 desserte table basse, 1 meuble bas) de 14 m ² situé au 1 ^{er} étage du Château Peixotto pour une durée d'un an, reconductible	M. Alain CAZABONNE (sénateur) – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY



	tacitement d'année en année sans pouvoir excéder trois années, à compter de la date de signature de la convention moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 500,00 € fluides inclus.		
N° 21 16/01/26	Passation d'une convention ainsi que tous les avenants subséquents dans le cadre de l'animation des ateliers « Anim & Vous » ci-dessous pour l'année 2026 : - 20 ateliers de danse en ligne Montant de la prestation : 800,00 € TTC - 24 ateliers de zumba Montant de la prestation : 1 680,00 € TTC - 24 ateliers d'énergym Montant de la prestation : 960,00 €	ASSOCIATION BORDERLINE DANCER – Talence (33) SOCIETE ESSONO ALLOGO NGUEMA TERENCE – Pessac (33) ASSOCIATION FORME ET BIEN- ETRE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 22 16/01/26	Organisation de trois ateliers d'écriture pour les adultes et les jeunes à partir de 13 ans dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous » à la médiathèque Castagnéra les samedis 07/02, 14/03 et 30/05/2026. Montant total des prestations : 510,00 € TTC	Mme BOURGEOIS – Saint-Médard-en- Jalles (33)	Vincent BESNARD
N° 23 19/01/26	Passation d'une convention pour des interventions dans le cadre d'ateliers de		Emmanuel SALLABERRY



	sensibilisation aux inégalités d'accès à l'éducation dans le monde et la mise en place d'actions ludiques à l'école élémentaire Gambetta sur la période de janvier à juin 2026 dans les locaux des temps périscolaires.	ASSOCIATION LE GALLION DES SABLES – Bordeaux (33)	
N° 24 20/01/26	Passation d'un contrat de prestation dans le cadre de l'organisation d'un atelier à destination des habitants portant sur la végétalisation de nos assiettes (mise en avant de choix alimentaires favorables à la santé et à la préservation de l'environnement) le 31/01/2026 à la Maison du Développement Durable.	Mme DUPART Bègles (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 25 22/01/26	Passation d'avenants sur les marchés ci-après dans le cadre des travaux de construction d'une salle extérieure d'agrément de type verrière dans le parc Peixotto : - Marché n° 25-22-1 « Gros œuvre » Montant initial du marché : 61 803,55 € TTC Montant de l'avenant : + 2 242,00 € HT Nouveau montant du marché : 64 493,95 € TTC - Marché n° 25-22-3 « Charpente – bois – couverture – zinguerie » Montant initial du marché : 26 171,30 € TTC Montant de l'avenant : + 773,96 € HT Nouveau montant du marché : 27 100,06 € TTC - Marché n° 25-22-4 « Menuiseries extérieures acier » Montant initial du marché : 101 296,80 € TTC Montant de l'avenant : + 6 038,00 € HT	SARL RENAUD GUILLAUME CONSTRUCTIONS – Casseneuil (47) SASU SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE – Bassens (33) SARL MATELNEO – Rochefort (17)	Emmanuel SALLABERRY



	Nouveau montant du marché : 108 542,40 € TTC Sachant que le montant de l'avenant engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 20/01/2026, a donné un avis favorable à sa passation. - Marché n° 25-22-6 « CVC » Montant initial du marché : 40 665,26 € TTC Montant de l'avenant : + 1 130,40 € HT Nouveau montant du marché : 42 021,74 € TTC	SAS SERSET – Bègles (33)	
N° 26 22/01/26	Acceptation d'une part, de l'indemnité d'un montant de 60 323,69 € TTC proposée pour le sinistre survenu le 29/09/2022 sur le bien, propriété de la ville, situé 11 rue Pierre Curie (apparition de nombreuses fissures) et correspondant au devis de démolition de la construction existante et signature d'autre part, de la lettre d'acceptation approuvant le montant de ladite indemnité.	COMPAGNIE SMACL – Niort (79)	Emmanuel SALLABERRY
N° 27 22/01/26	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 43 918,58 € du 23 au 27/02/2026 dans le cadre de la programmation du spectacle « Bonne espérance » dont les représentations à destination des scolaires et du tout public se tiendront au Dôme le 26/02/2026.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 28 23/01/26	Résiliation de l'accord-cadre n° 26-01-5 « Fournitures d'acier » à compter de la date de notification de la décision conformément à l'article 40.1 du CCAG-FCS « difficulté	SAS LA BROCANTE INDUSTRIELLE – Védène (84)	Emmanuel SALLABERRY



	d'exécution du marché » en raison des difficultés techniques particulières rencontrées au cours de l'exécution des prestations par le titulaire et dont la solution nécessiterait la mise en œuvre de moyens hors de proportion avec les prix unitaires du bordereau de l'accord-cadre.		
N° 29 26/01/26	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 26/01/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Ancien, Série 4, N° 71G d'une superficie totale de 2,64 m ² soit 3,00 x 0,88 m pour la somme de 2 452,56 € (soit 1 635,04 € pour la Ville et 817,52 € pour le CCAS).	M. et Mme AGIUS – Talance (33)	Jeanne SALLET
N° 30 26/01/26	Passation de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les achats de livres non scolaires afin de satisfaire les besoins propres de la collectivité ou pour l'enrichissement des collections des bibliothèques accueillant du public au titre de l'année 2026. Montant estimé de la dépense : 90 000,00 € HT		François JESTIN
N° 31 27/01/26	Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène au titre de l'année 2026.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)	Emmanuel SALLABERRY



		ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)	
N° 32 27/01/26	Acquisition d'équipements de protection individuelle au titre de l'année 2026.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)	François JESTIN
N° 33 27/01/26	Acquisition de papiers de reprographie respectueux de l'environnement au titre de l'année 2026.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)	François JESTIN
N° 34 27/01/26	Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques en vrac (sans plomb, gazole, fioul ...) au titre de l'année 2026.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)	François JESTIN
N° 35 27/01/26	Acquisition de services de surveillance et de gardiennage au titre de l'année 2026.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS –	François JESTIN



		Mérignac (33)	
N° 36 27/01/26	Organisation d'une rencontre publique avec un auteur et un débat sur son œuvre les 26 et 27/02/2026 à la médiathèque Castagnéra dans le cadre du « Prix Collèges et Lycées de Talence ». Montant de la prestation : 486,00 € TTC	Mme Marianne ALEXANDRE – Angoulême (16)	Vincent BESNARD
N° 37 28/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 16/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Division, 19^{ème} Rang, N° 7 d'une superficie totale de 2,00 m² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme MASES FAUSSIER – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 38 28/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 29/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15^{ème} Division, 8^{ème} Rang, N° 8 d'une superficie totale de 2,00 m² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme KEROURIO – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 39 28/01/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 11/12/2021 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6^{ème} Division, 7^{ème} Rang, N° 12 d'une superficie totale de 2,00 m² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 €	M. CHABRELY – Léognan (33)	Jeanne SALLET



	(soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 40 30/01/26	Passation d'un contrat de cession pour les représentations à destination des scolaires et du tout public du spectacle « Bonne-Espérance » le 26/02/2026 et la mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumière du Dôme. Montant des prestations : 3 832,40 € net de TVA	COMPAGNIE LE LIQUIDAMBAR – Talance (33)	Vincent BESNARD
N° 41 02/02/26	Passation des conventions suivantes et avenants subséquents afin de fixer les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans le cadre de la location de lignes d'eau du stade nautique Henri Deschamps en avril 2026.	BAYEUX OLYMPIQUE NATATION – Bayeux (14) LE CERCLE DES NAGEURS D'AVRANCHES – Avranches (50) L'ENTENTE SPORTIVE DE MASSY NATATION – Massy (91)	Emmanuel SALLABERRY
N° 42 03/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 21/02/2024 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme MATHIEU – Villeneuve sur Lot (47)	Jeanne SALLET



N° 43 03/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 01/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 7 ^{ème} Rang, N° 9 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme LESCHER – Paris (75)	Jeanne SALLET
N° 44 03/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 25/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 2 ^{ème} Rang, N° 6 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme DEBOCK – Gradignan (33)	Jeanne SALLET
N° 45 03/02/26	Mise à disposition à titre gracieux de la salle des animations de la médiathèque Castagnéra pour l'animation de huit conférences d'histoire de l'art sur « Les grandes villes d'art et d'histoire de l'Italie du Sud et de Sicile » pour la saison 2025/2026.	ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 46 03/02/26	Organisation de conférences sur le patrimoine talençais les 17/03 et 21/05/2026 dans la salle des animations de la médiathèque Castagnéra. Ces conférences sont proposées à titre gracieux.	ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE – Talence (33)	Vincent BESNARD



N° 47 03/02/26	Organisation d'un atelier interactif à destination des parents autour des grandes thématiques de l'enfance avec Charlotte de Mareuil les 20/02 et 17/04/2026 à la médiathèque de Thouars dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ». Montant de la prestation : 600,00 € TTC	ASSOCIATION LIJEP — Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
-------------------	---	---	--------------------

Le conseil prend acte de ces décisions ».

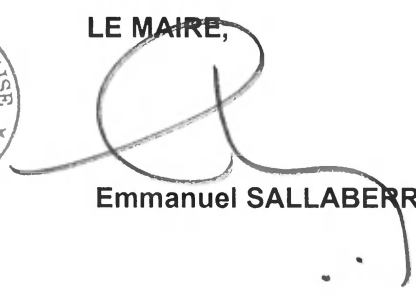
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 2.2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisations des sols

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTS : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 3 : Permis de construire précaire concernant des bâtiments modulaires / réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, expose :

« Dans le cadre de la poursuite de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus, il convient désormais de déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la mise en place des constructions modulaires qui abriteront l'école pendant les travaux sur la parcelle AI 254 située 1 place Mozart anciennement à usage de salles municipales.

Le projet consiste en l'installation de 3 bâtiments modulaires :

- Une école maternelle présentant une surface de 683 m²
- Une école primaire présentant une surface de 773 m²
- Un restaurant scolaire présentant une surface de 418 m².

Il est prévu une cour d'école de 685 m² pour la maternelle, complétée par 125 m² de préau. Pour l'école primaire, la cour présentera une surface de 1120 m² avec un préau de 225 m².

Compte tenu de la durée temporaire de l'installation, aujourd'hui estimée à 24 mois, je vous propose de recourir à la procédure du permis précaire prévu par les articles L 433-1 et suivant du code de l'urbanisme. Elle permettra de faciliter l'instruction du dossier.

L'installation des constructions modulaires interviendra en fin d'année scolaire pour un déménagement durant l'été et une mise en service pour la rentrée 2026.

La surface de plancher envisagée étant supérieure à 1000 m², il convient d'autoriser ce dépôt par délibération du conseil municipal.

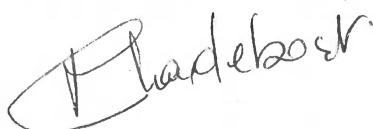
Je vous propose donc :

- D'autoriser le dépôt du permis de construire précaire relatif à la construction des bâtiments modulaires nécessaires au relogement du groupe scolaire Albert Camus pendant une durée de 24 mois, au 1 Place Mozart à Talence, parcelle AI 254,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette autorisation.»

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 4 : Participation au concours des Rubans du patrimoine concernant la rénovation du château Peixotto

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée au Patrimoine, expose :

« Dans le cadre du projet de rénovation des façades extérieures des châteaux Peixotto et Margaut, la Ville de Talence souhaite candidater au concours des Rubans du Patrimoine. Ce concours met à l'honneur les actions des collectivités territoriales visant à rénover leur patrimoine bâti.

Afin d'être éligible à la participation à ce concours, les travaux de rénovation du bâtiment doivent être achevés. La Ville de Talence souhaite donc constituer un dossier pour le château Peixotto, dont les travaux de rénovation sont terminés.

Le château Margaut s'est déjà porté candidat à l'édition précédente du concours et a reçu un prix départemental.

Les communes lauréates du concours reçoivent un diplôme et une plaque à apposer sur le bâtiment rénové, remis lors d'une cérémonie, et la somme de 18 000 € est répartie par le jury entre les lauréats.

C'est pourquoi je vous demande :

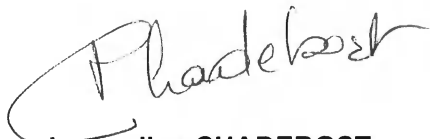
- D'approuver la participation au concours des Rubans du patrimoine pour le château Peixotto,
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à la participation au concours des Rubans du patrimoine. »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI,
Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY,
M. GARRIGUES – Talence en Transition / Mme QUELIER –
Nouvel Esprit Talence)

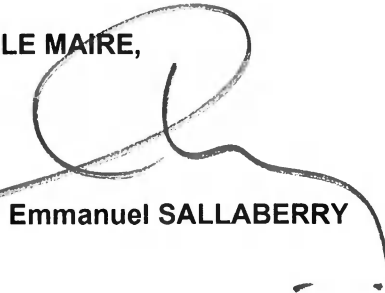
POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 15 : Rapport égalité Femmes/Hommes 2025

Madame HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Egalité et à la lutte contre les discriminations, expose :

« L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Au-delà de cette disposition légale, la présentation de ce rapport annuel permet de faire un état des lieux précis, et ainsi de réinterroger nos actions en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans nos communes.

Je vous propose donc de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport égalité Femmes / Hommes 2025.

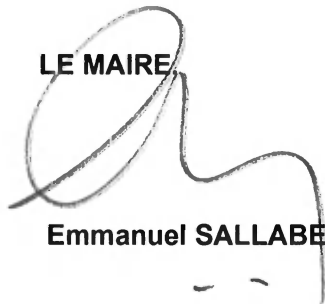
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE


Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 5 : Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

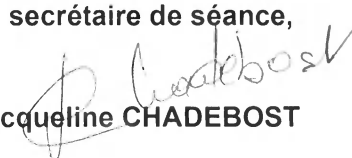
« Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRe, du 7 août 2015, et de son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, vous venez d'entendre le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Je vous propose donc d'en débattre. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, prend acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport présenté par 40 VOIX POUR.

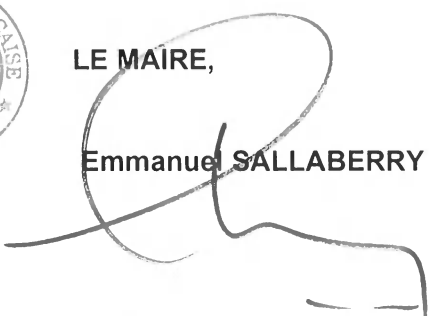
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 3.5 – Actes de gestion du Domaine Public

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 6 : Avenant à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public à la SCIC Autocool (CITIZ BORDEAUX) - service d'autopartage en boucle sur la ville de Talence

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Nouvelles mobilités, aux Transports, expose :

« La ville de Talence, dans le cadre de sa politique sur les systèmes alternatifs de mobilité, a souhaité la mise en œuvre sur son territoire d'un service d'autopartage en boucle, c'est-à-dire avec restitution du véhicule à la station de départ (cf. délibérations en date des 27/02/2023 et 19/05/2025) et ce depuis mars 2023, dans le cadre d'une convention d'une année renouvelable 2 fois. Cette convention autorise la société SCIC CITIZ à occuper six places de stationnement sur le territoire communal, réparties sur trois stations, moyennant le règlement d'une redevance annuelle par place de stationnement.

La ville souhaite renouveler dans les prochains mois cette solution d'autopartage en relançant un nouvel appel à manifestation d'intérêt. En effet, l'autopartage réduit la dépendance à la voiture. En ce sens, il réduit la consommation d'énergie et les émissions de polluants. En outre, il permet de libérer de l'espace urbain utilisé auparavant pour le stationnement des véhicules particuliers.

Il s'avère qu'une réflexion est en cours pour augmenter le nombre de places de stationnement dédiées à l'autopartage et mieux répartir cette offre sur le territoire communal. Avec l'ouverture

de la halte TER en septembre 2025, il serait intéressant de développer une offre d'autopartage sur le quartier Nord de la commune. Or, le pôle multimodal de la Médoquine (en lien avec l'ouverture de la halte TER et l'arrivée du futur bus express I) est encore en cours de travaux par Bordeaux Métropole, et la ville souhaite voir comment il sera utilisé avant de proposer des places dédiées à l'autopartage.

Il est donc proposé de ne pas relancer avant l'été 2026 une nouvelle consultation d'appel à manifestation d'intérêt.

L'actuelle convention avec la SCIC CITIZ arrivant à son terme légal au 3 mars 2026, il convient donc de proposer un avenant de prolongation de délai de 6 mois permettant la poursuite du service d'autopartage sur la ville. Cette prolongation permet d'attendre la fin des travaux du Pôle d'Echanges Multimodal pour étudier l'opportunité d'ouvrir d'autres places dédiées à l'autopartage dans le quartier nord de la commune, en lien avec les besoins générés par l'ouverture récente de la halte TER et la mise en service prochaine du pôle multimodal de la Médoquine.

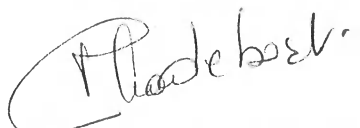
En vertu de la délibération du 19 mai 2025, laquelle fixe les différentes tarifications du domaine public, l'avenant à la convention établit une nouvelle redevance applicable du 3 mars 2026 au 3 septembre 2026 pour les six places de stationnement dédiées à l'autopartage sur le domaine public. Cette tarification passe ainsi à 127 euros par an et par place.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la SCIC Autocool (CITIZ Bordeaux) joint à la présente, étant précisé que ce dernier sera exécutoire à compter de sa signature par les deux parties à l'occupant pour une durée de 6 mois. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

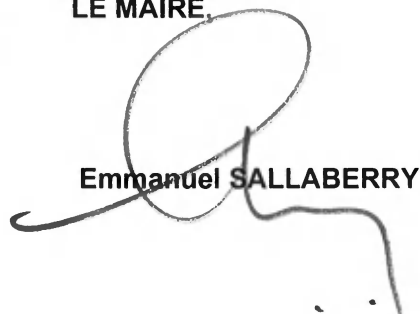
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 3.5 – Actes de gestion du Domaine Public

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 7 : Convention relative à l'exploitation et à la gestion du Pôle multimodal de la Médoquine situé à Talence

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Nouvelles mobilités, aux Transports, expose :

« La Ville de Talence, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine ont conjointement souhaité la réouverture du point d'arrêt de Talence-Médoquine, pour créer une connexion entre les trains régionaux et l'offre de transport urbaine (notamment le bus express Pellegrin-Thouars-Malartic à l'horizon 2027). Ce nouveau point d'arrêt ferroviaire vise également à offrir une meilleure accessibilité à certains pôles majeurs de l'agglomération bordelaise à proximité : le campus universitaire et le CHU de Pellegrin.

La création de la halte ferroviaire est l'un des éléments structurants de la feuille de route commune de la Région Nouvelle Aquitaine et de Bordeaux Métropole, pour la réalisation d'un Réseau Express Régional Métropolitain (RER M) dont la première brique est la diamétralisation des circulations péri-urbaines entre Libourne et Arcachon.

Le Pôle d'échanges multimodal Médoquine (désigné ci-après « PEM Médoquine ») se compose de la halte ferroviaire créée par SNCF, et des espaces publics attenants, dont des arrêts de transport en commun, aménagés par Bordeaux Métropole.

Afin de tirer le meilleur parti des aménagements et d'assurer un fonctionnement optimal et cohérent du PEM Médoquine, il est nécessaire de définir entre les parties citées ci-dessus (Ville de Talence, Bordeaux Métropole et SNCF Gare et Connexions) :

- Les modalités d'entretien et d'exploitation de toutes les composantes du PEM Médoquine,
- Le rôle, la nature et le mode de fonctionnement de la structure de gouvernance à mettre en place pour en assurer le suivi et, in fine, le bon fonctionnement du PEM Médoquine.

La convention ci-annexée détaille les composantes du PEM Médoquine concernées. Il s'agit des espaces suivants :

- Une passerelle piétonne accolée au Pont Mission Haut-Brion,
- 2 quais desservant les voies ferrées de la ceinture bordelaise (ligne du Médoc),
- 2 quais desservant les voies ferrées de la ligne Libourne-Arcachon,
- Les accès, par un escalier et un ascenseur, à chacun des 4 quais depuis le pont Mission Haut-Brion élargi avec la passerelle,
- Un « plateau haut » (espaces publics au Nord et au Sud attenants au pont de l'avenue Mission Haut-Brion, connexion avec l'offre de transports cars et bus, et la piste cyclable / rue Peybouquey),
- Un « plateau bas » (niveau de l'ancienne gare, y compris connexion avec l'avenue de la Gare),
- Une rampe d'accès (aux normes PMR) entre le « plateau haut » et le « plateau bas »,
- Des stationnements véhicules (aire de stationnement cars, véhicules particuliers et autopartage, taxis...),
- Des stationnements vélos et des abris vélos sécurisés,
- Des quais de stations de bus / bus express,
- Des mobiliers, espaces verts et éclairage public sur son périmètre.

Le périmètre du PEM Médoquine, objet de ladite convention, est présenté sur le plan en annexe 1, lequel fait apparaître les différents ouvrages/équipements/installations, répartis en 4 grandes zones :

- Zone A – Parvis Sud (au sud du pont Mission Haut Brion et de la passerelle SNCF accolée
- Zone B – Parvis Nord / quai Bus Express
- Zone C – Plateau Bas (niveau de l'ancienne gare)
- Zone D – Passerelle accolée au pont Mission Haut Brion

Pour chacun de ces ouvrages/équipements/installations, l'annexe 2 de la convention permet de déterminer :

- la localisation précise de l'ouvrage sur le plan du PEM (zone et numéro)
- le gestionnaire
- le responsable du nettoyage et de l'entretien courant
- le responsable de la maintenance, du gros entretien et des visites et contrôles périodiques

La convention a une durée initiale de 10 ans.

Afin de permettre à chacun des gestionnaires d'intervenir sur ses ouvrages, le foncier du périmètre du PEM de la Médoquine fera l'objet de conventions de transfert de gestion ou de superposition d'affectation, notamment entre Bordeaux Métropole et SNCF Gares et connexions.

Dans la logique de maintenir une cohérence d'entretien, il est acté dans la convention le principe que les utilisateurs du PEM Médoquine ne doivent pas remarquer la différence entre les espaces gérés par les différentes Parties à la présente convention : ils doivent percevoir le PEM comme un tout, notamment en ce qui concerne la propreté, le sentiment de sécurité et la disponibilité des équipements. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'assurer un traitement, aussi homogène que possible, de l'ensemble du PEM en matière de nettoyage, de gardiennage et de maintenance des équipements utilisés par la clientèle. Chaque Partie à la présente convention prend donc en charge les opérations de nettoyage, entretien courant, maintenance, gros entretien, visites et contrôles périodiques, en fonction du tableau de répartition figurant dans l'annexe 2.

Afin de suivre la gestion et l'exploitation du site, un comité de suivi intégrant les partenaires institutionnels cités ci-avant pourra être organisé quand les circonstances le nécessiteront. »

Considérant que pour maintenir une cohérence d'entretien, de propreté, de disponibilité des équipements et de sécurisation des usagers, il est nécessaire que les partenaires institutionnels, Bordeaux Métropole, SNCF Gare et Connexion et Ville de Talence, s'entendent et se répartissent les différentes interventions de gestion à venir sur le pôle multimodal de la Médoquine,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-2 et suivants, l'article L5217-2

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2111-14 et L2111-15

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à l'exploitation et à la gestion du Pôle multimodal de la Médoquine situé à Talence et ses annexes ci jointes, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

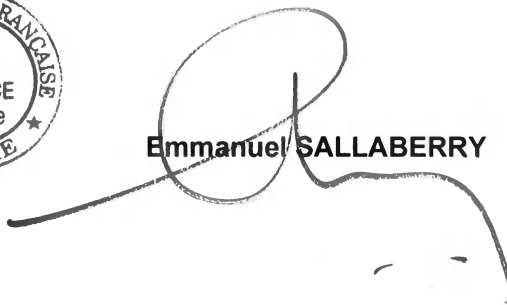
POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 8 : Scène partenaire - Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors de la séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention va permettre un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants des saisons culturelles à venir.

L'avenant à cette convention qui vous est proposé, pour le premier semestre de l'année 2026, vise 2 objectifs :

1. Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
2. Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour le premier semestre de l'année 2026.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La compagnie Le Liquidambar pour le spectacle « Bonne-Espérance » prévu le 26 février 2026 au Dôme pour 2 représentations (1 scolaire + 1 tout public)
- La compagnie L'Aurore pour le spectacle « Malis, la vieille femme et la joie » prévu les 23 et 24 avril 2026 au Dôme pour 3 représentations (2 scolaires et 1 tout public)

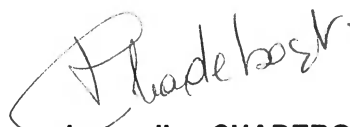
Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ces spectacles et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Par conséquent, afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joints à la présente ainsi que toutes les pièces y afférentes.

PAR 40 VOIX POUR

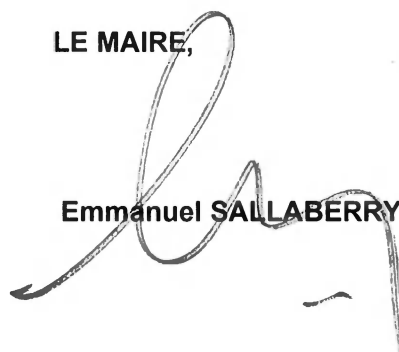
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 9 : Adhésion au GUSO et recrutement d'intermittents du spectacle

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Les évènements, spectacles et manifestations que la Ville de Talence organise dans le domaine social, culturel, de l'enfance ou de la petite enfance sont considérés comme spectacle vivant, c'est-à-dire « une représentation en public d'une œuvre de l'esprit, [...] avec la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération » (article L.7122-1 du Code du travail).

L'organisation de spectacles vivants implique de se conformer à deux obligations :

- La détention d'une ou de plusieurs licences d'entrepreneurs de spectacles, sauf si la collectivité territoriale ou l'établissement organise moins de six spectacles par an. A cet égard, la collectivité détient actuellement les licences n°1 1-006679 ; n°1 1-006694 ; n°1 1-006681 ; n°2 2-006693 ; n°3 3-006682 ;
- L'adhésion au Guichet unique pour le spectacle vivant dit « GUSO » pour le recrutement des artistes comme des ouvriers et techniciens du spectacle vivant, tous couramment dénommés « intermittents du spectacle ».

Cette obligation d'adhérer au GUSO s'impose à toute personne morale de droit public organisatrice de spectacles vivants : collectivité territoriale, établissement public, service de l'État.

Depuis le 1er janvier 2004, le guichet unique pour le spectacle vivant (GUSO) rattaché à France Travail permet aux organisateurs non professionnels de spectacles vivants, comme les collectivités territoriales et leurs établissements de se libérer auprès d'un seul organisme de l'ensemble des démarches obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi des intermittents du spectacle.

L'embauche d'un salarié du spectacle, en contrat à durée déterminée implique obligatoirement de déclarer l'intéressé au GUSO dès lors que :

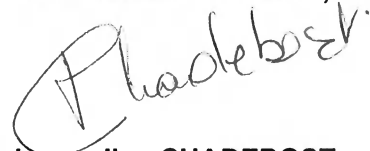
- Il s'agit d'un spectacle vivant se définissant comme des représentations sur scène avec la présence d'au moins un artiste (ne sont pas concernés les prestations dites enregistrées – audiovisuel, télévision, radio - les cours, formations et ateliers dispensés) ;
- L'organisateur du spectacle n'a pas pour activité principale l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles.

Afin de permettre le recrutement d'intermittents du spectacle, je vous propose d'approuver l'adhésion au dispositif GUSO et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

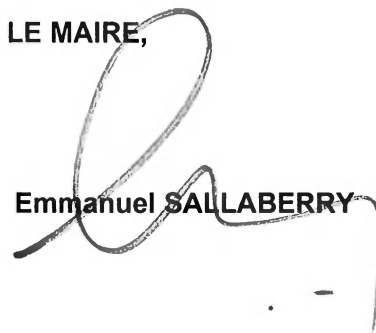
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 10 : Création des postes au service du Forum des Arts et de la Culture

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« A l'occasion du renouvellement de contrat d'un agent du service du Forum des Arts et de la Culture et afin de fiabiliser et regrouper l'ensemble des postes au sein d'une même délibération, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service de l'espace Forum des Arts de la Culture dans les conditions précisées ci-après.

Six catégories de postes sont concernées :

Enseignants arts plastiques :

Les missions du poste d'enseignant en arts plastiques consistent à assurer un enseignement artistique à destination des enfants et des adultes, en favorisant l'acquisition de compétences, de savoir-faire et de pratiques dans le domaine des arts plastiques. L'enseignant contribue à la conception et à la mise en œuvre de projets pédagogiques et de découverte artistique, en lien avec les orientations des ateliers et en collaboration avec les services municipaux, notamment le service Éducation et les accueils de loisirs.

Il participe également au développement culturel de la collectivité, à travers des actions de médiation culturelle, la valorisation des pratiques artistiques des élèves et la contribution aux projets culturels et aux expositions portés par le Forum, le service culturel et, plus largement, la Direction de la culture.

Régisseur technique :

Les missions du poste de régisseur technique consistent à assurer la régie technique, l'entretien et la maintenance du bâtiment, classé Établissement Recevant du Public, ainsi que la sécurité des locaux et des équipements. Le régisseur veille au bon fonctionnement des installations, à l'entretien courant du bâtiment et à la gestion du parc de matériels techniques, des réserves et des espaces de stockage, en lien avec les services techniques municipaux. Il est également chargé de la régie des expositions et des spectacles, en participant à leur préparation, à leur implantation technique et scénographique, au montage et démontage des installations, ainsi qu'à l'accueil et au suivi des artistes et exposants. Il contribue à la mise en œuvre des dispositifs techniques, à la coordination des besoins logistiques et à la valorisation des projets culturels portés par le Forum et le service culturel.

Agent administratif, accueil et communication :

Les missions du poste d'agent administratif, accueil et communication consistent à assurer l'accueil physique et téléphonique des publics, l'orientation des usagers et partenaires, ainsi que le traitement et le suivi des demandes administratives liées à l'activité du Forum des Arts et du service culturel. Il contribue à la gestion administrative, comptable et budgétaire du service, notamment en matière de billetterie, de suivi des engagements et de la gestion des cours d'Arts plastiques du Forum.

Il participe également à la promotion et à la diffusion de l'offre culturelle, à travers la communication des expositions, spectacles et événements, la réalisation de bilans de fréquentation et la contribution aux rapports d'activité. Il apporte enfin un appui à l'organisation des événements culturels et assure le suivi administratif et l'accueil des stagiaires.

Responsable billetterie, régisseur Forum et service culturel :

Les missions du poste de responsable billetterie consistent à assurer la gestion comptable et budgétaire du service, notamment en matière de billetterie, de suivi des engagements et de préparation de documents administratifs pour la partie achats de consommables et matériels régie, son et lumière pour le service Forum et culturel.

Il participe également à la promotion et à la diffusion de l'offre culturelle, à travers la communication des expositions, spectacles et événements. Il contribue à assurer l'accueil physique et téléphonique des publics, l'orientation des usagers et partenaires.

Assistant administratif Forum et direction des affaires culturelles :

Les missions du poste d'agent administratif portent sur la gestion administrative et budgétaire du service Forum et de la Direction des Affaires Culturelles, notamment pour le suivi des engagements et de préparation de documents administratifs.

Il a pour mission la gestion et le traitement des demandes administratives des différents équipements culturels de la direction des affaires culturelles.

Il participe également à la gestion quotidienne de l'outil RH e-temptation et est le référent RH pour les agents du service Forum et culturel.

Il participe également à assurer les permanences de billetterie lors de spectacles ou événements.



Assistant administratif du service culturel et de l'Education Artistique et Culturelle :

Les missions du poste d'agent administratif consistent à assurer la gestion administrative et budgétaire du service culturel et Education Artistique et Culturelle, notamment pour le suivi des engagements et de préparation de documents administratifs.

Il contribue à assurer l'accueil physique et téléphonique des publics, l'orientation des usagers et partenaires et à la réalisation de bilans dans le cadre du rapport d'activité annuel de la direction. Il coordonne des dossiers transversaux à la direction des affaires culturelles et aux équipements culturels de la ville.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Enseignant art plastique	1	Temps non complet (15h30/20h)	Assistant d'enseignement artistique
Enseignant art plastique	1	Temps non complet (15h15/20h)	Assistant d'enseignement artistique
Régisseur technique	1	Temps complet	Adjoint technique/Agent de maîtrise
Agent administratif, accueil et communication	1	Temps complet	Adjoint administratif
Responsable billetterie, régisseur Forum et service culturel	1	Temps complet	Adjoint animation
Assistant administratif Forum et direction des affaires culturelles (DAC)	1	Temps complet	Adjoint administratif
Assistant administratif du service culturel et de l'Education Artistique et Culturelle (EAC)	1	Temps complet	Educateur territorial des APS
Total	7		

Ces postes pourront à défaut de fonctionnaires correspondants aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

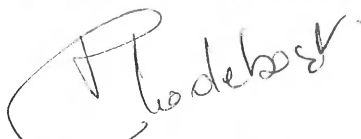
Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du service du Forum des Arts et de la Culture, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/02/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

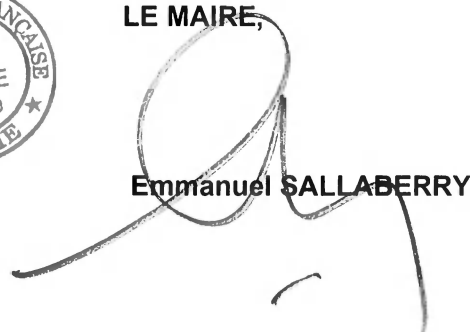
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 11 : Création de postes saisonniers pour 2026

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour pallier les congés des agents en poste permanent et répondre aux besoins de différents services dus à diverses manifestations ou à une forte période d'affluence, la collectivité doit recruter plusieurs saisonniers pour les vacances scolaires 2026 et la période estivale de juin à septembre 2026.

Le recrutement se fera selon l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique.

Vous trouverez en annexe le tableau des saisonniers 2026.

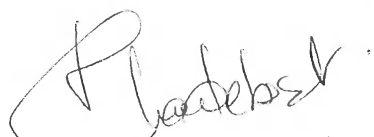
Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer des postes de saisonniers conformément au tableau joint en annexe,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

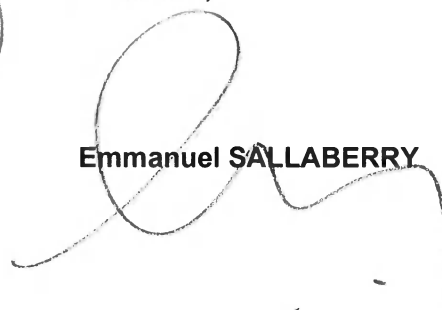
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 12 : Création d'un poste non permanent à temps complet d'un agent d'exploitation des équipements sportifs au service stade et salles de sport

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service stade et salles de sport, la collectivité doit recruter un agent contractuel pour répondre au besoin du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques et sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Contrôler les installations et entretenir les équipements sportifs et les aires de jeu,
- Contrôler l'arrosage,
- Installer et stocker les équipements et le matériel,

- Réaliser des travaux de première maintenance des espaces verts et des bâtiments,
- Préparer les compétitions,
- Surveiller la sécurité des usagers et des installations,
- Assurer l'ouverture et la fermeture du complexe.

Missions annexes :

- Accueillir et informer les usagers,
- Gérer la signalétique.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/02/2026.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

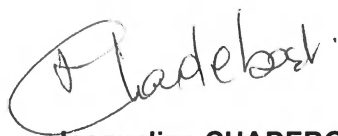
Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi non permanent d'agent d'exploitation des équipements sportifs au service stade et salles de sport, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/02/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

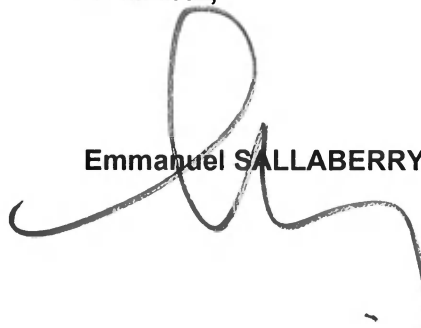
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 13 : Création d'un poste d'assistant administratif au centre technique municipal

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ dans le cadre d'un détachement d'un agent titulaire du poste d'assistant administratif au centre technique municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Remettre à jour les données dans le logiciel ATAL sur tous les périmètres du CTM
- Effectuer une veille hebdomadaire des demandes dans GDU et faire des relances auprès des chefs d'équipe
- Extraire les fiches d'interventions et les répartir aux différentes équipes du CTM

- Enregistrer les interventions des équipes régie et entretien des bâtiments et des équipes travaux électriques-éclairage public du CTM
- Gérer et suivre les ressources humaines / primes / carrières / permis / habilitations et formations/ Indemnités Kilométriques Vélo etc... des équipes du CTM. Servir de relais à la DRH pour les questions simples en matière de RH auprès des agents.
- Assurer le secrétariat du directeur du CTM et de son adjoint (rédaction de courrier, organisation de réunion, ...)

Missions annexes :

- Gérer les besoins et commandes des fournitures de bureau
- Gérer la boîte à pharmacie
- Assurer toutes les missions du CTM en l'absence du secrétariat Voirie-Transport-Manifestations

Spécificités :

- Administrateur ATAL

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2026.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant administratif de catégorie C au centre technique municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à compter du 01/03/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

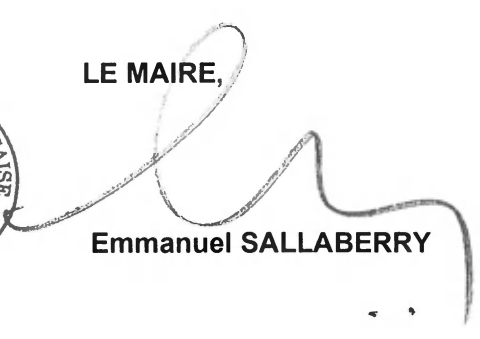
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 23 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. ALOY (procuration à M. FARGUES)

ABSENTES : Mme MADRID, Mme DESGUERS, Mme LARTIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHADEBOST

N° 14 : Subvention complémentaire à l'association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence « ADEM »

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« La Ville de Talence souhaite soutenir l'association « ADEM » dans le cadre de l'édition historique des 50 ans du DECASTAR, qui aura lieu les 18 et 19 septembre 2026. Cette compétition, inaugurée le 4 septembre 1976, fêtera ses 50 ans d'existence.

Dans le cadre de l'organisation de cette édition d'anniversaire, l'ADEM sollicite une subvention complémentaire afin de pouvoir financer les coûts supplémentaires générés par cette édition spéciale.

L'ADEM œuvre toute l'année à la réalisation de cette compétition internationale : le DECASTAR. Ce meeting international d'épreuves combinées accueille chaque année au stade Pierre Paul Bernard les meilleurs athlètes mondiaux de la discipline.

Cette édition historique sera l'occasion de partager un moment privilégié avec les athlètes, le public, les partenaires ainsi que toutes les personnalités qui ont marqué le DECASTAR depuis cinq décennies, élargissant grandement le nombre de participants à cette manifestation.

En plus de la compétition sportive, réunissant 18 athlètes féminines et 18 athlètes masculins, des festivités sont prévues en soirée et de nombreuses surprises seront dévoilées tout au long de ces deux jours de meeting.

A cette occasion, l'ADEM va avoir à régler des frais supplémentaires relatifs aux festivités, animations et aux spectacles qui auront lieu les deux soirs de compétition pour faire de ce meeting, un événement inoubliable dans le monde du décathlon et de l'heptathlon.

La ville de Talence entend soutenir l'association dans la mise en œuvre de cette édition « anniversaire » valorisant le territoire et s'inscrivant dans les objectifs fixés au club par convention par la ville.

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- accorder une subvention complémentaire à l'association « ADEM » d'un montant de 10 000€.

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 24 février 2026**

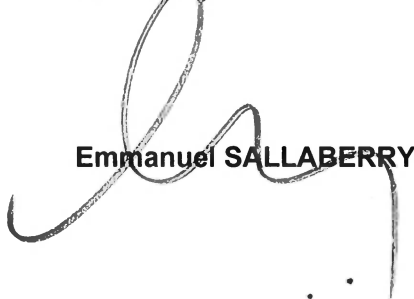
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY